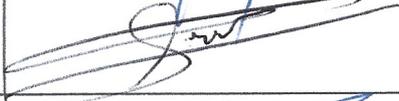
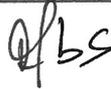
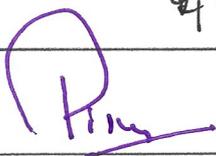


DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES  
ASA DU CANAL JAUBERT  
Mairie Annexe Palalda  
66110 AMELIE LES BAINS

FEUILLE D'EMARGEMENT

REUNION DU 18 Avril 2025

SYNDICS	SIGNATURE
PEREZ Angel - Président	
HOFFMAN Christian - Vice-président	
SANTENACH Marcel	
MONE GUITARD Elisabeth	
DUGAST Thierry	
DAVIAU Gilles	
LANGLOIS Jacques	
BREITENSTORM Christian	
WHITEHEAD Elisabeth - Suppléant	
MARIE-SAINTE Ghislaine - Suppléante	
PIERSON Paul - Suppléant	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

REUNION DU 18 Avril 2025

**Objet : Dématérialisation des actes administratifs**

L'an deux mille vingt-cinq et le 18 Avril à quatorze heures, a eu lieu à la mairie annexe de Palalda une réunion du Conseil Syndical de l'ASA du Canal Jaubert sous la présidence de Monsieur Angel PEREZ.

Etaient présents : Ch. HOFFMANN - SAUTENACH. M - YONE GUITARD. E  
DUGAST. T - DAVIAU. G - LANGLOIS. J - BREINTENSTORM. C -  
WHITEHEAD. E - PIERSON. P. - PEREZ. A.

Le Président explique aux syndics que les travaux d'économies d'eau sur l'avenue du Pont neuf ont été réalisés pour un montant global de 79 100 €. Le montant total des subventions est de 62 808 € mais le solde ne sera versé qu'après le paiement des travaux. Afin de pouvoir faire face à cette dépense sans se départir de la trésorerie de l'ASA, le président propose la réalisation d'un emprunt court terme du montant restant à payer soit 35 000 € qui sera garanti par une cession de créances sur les subventions restant dues.

Après discussions, les syndics décident à l'unanimité :

- de valider l'offre de prêt court terme du Crédit Agricole d'un montant de 35 000 € sur une durée de 24 mois au taux fixe de 4.10 % avec remboursement d'échéances trimestrielles d'un montant de 358.75 €/trimestre et une échéance finale de 35 358.75 € pour un coût total de crédit de 2 870 € ;
- d'autoriser le président à procéder à toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de ce prêt, de signer la convention et procéder à toutes opérations entrant dans son champ d'application, en particulier aux demandes de versement ou de remboursement des fonds dans le cadre du capital du prêt ;
- de signer le bordereau de cession de créances et constituer ainsi la garantie demandée.

Fait et délibéré à Amélie les Bains, le 18 Avril 2025  
Rendu exécutoire par le Président après transmission à la DDTM le  
Publié le 22 Avril 2025

Le Président de l'ASA  
Angel PEREZ

Handwritten signatures of the council members and the president, including the signature of Angel PEREZ.